

Nice, lundi 11 septembre 2023

Hélène Croissonnier, IA-IPR d'arts plastiques  
des académies de Nice et de Corse

À

Mesdames et Messieurs les professeurs d'arts plastiques de  
l'académie de Nice

## Lettre de rentrée commune à tous les IA-IPR de l'académie de Nice

Mesdames et messieurs les professeurs et les CPE de l'académie de Nice, chères et chers collègues,

Nous vous souhaitons une excellente rentrée scolaire et adressons nos vœux de bienvenue aux personnels arrivant dans notre académie.

Nous tenons à vous remercier très sincèrement pour la grande qualité de votre engagement auprès des élèves qui vous sont confiés, notamment dans le cadre de la préparation aux examens et de la conduite du contrôle continu au cycle terminal en lycée. Pour la troisième année consécutive, le « [projet d'évaluation](#) » qui concerne les élèves de première et de terminale sera le garant d'un contrôle continu cohérent, lisible et transparent. Nous vous invitons à étendre votre réflexion collégiale sur l'évaluation à la classe de seconde ; n'hésitez pas à inviter l'IA-IPR de votre discipline à un éventuel conseil d'enseignement sur ce sujet.

Les priorités de l'année 2023-2024 sont définies dans la circulaire de rentrée « Une école qui instruit, émancipe et protège » (<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/MENE2318816C>). Le collège des IA-IPR souhaite attirer votre attention sur certains des points de la circulaire :

### **1/ La lutte contre le harcèlement sous toutes ses formes est une priorité absolue.**

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui s'engagent activement dans cette lutte, notamment dans le cadre du dispositif [pHARe](#). La lutte contre le harcèlement est, comme le [respect de la laïcité et des valeurs de la République](#), l'affaire de l'ensemble de la communauté éducative ; nous savons pouvoir compter sur votre vigilance collective sans faille. Une communication académique est à venir sur ce sujet.

### **2/ La « nouvelle sixième » est mise en place à la rentrée.**

La généralisation de Devoirs faits, qui devient obligatoire en 6<sup>ème</sup>, est l'occasion de réfléchir collectivement à la question des devoirs, à l'échelle d'une discipline (en conseil d'enseignement) ou d'une équipe (en conseil pédagogique). Cette réflexion peut porter sur les consignes et les attentes formulées par chaque professeur dans sa discipline, ainsi que sur la manière dont chacun et chacune se saisit des « méthodes et outils pour apprendre » (domaine 2 du Socle Commun), afin de mutualiser les pratiques et si besoin harmoniser certaines démarches.

Elle concerne l'ensemble des disciplines qui ont toutes vocation à contribuer à la maîtrise du domaine 1.1. du Socle Commun. Ce point peut faire l'objet d'un travail dans le cadre de la liaison collège-lycée.

### **4/ Le CNR Education « [Notre école, faisons-la ensemble](#) » se poursuit.**

Nous invitons les équipes à se saisir de cette opportunité de financement de projets innovants. Les IA-IPR pourront vous accompagner dans votre démarche, en particulier si vous exercez dans l'un des collèges des « réseaux d'égalité des chances et des territoires ».

**5/ Les Jeux olympiques et paralympiques** ont vocation à servir de « fil rouge » à cette année scolaire, que ce soit dans des projets disciplinaires ou interdisciplinaires.

Nous vous assurons de notre écoute et de notre soutien pour vous accompagner et impulser toutes vos initiatives en faveur de la réussite de tous les élèves.

## Lettre de rentrée spécifique à la discipline des arts plastiques

Mesdames, Messieurs les professeurs d'arts plastiques,

je vous remercie de la qualité très satisfaisante de votre enseignement et de la constance des apprentissages en arts plastiques de vos élèves sur les départements des Alpes-Maritimes et du Var. Depuis ma nomination, il y a deux ans, en tant qu'IA-IPR de l'académie de Nice, je mesure votre dynamisme et votre inventivité pour transmettre aux élèves le plaisir de créer et d'apprendre, notamment dans le cadre d'innovations et de projets que vous menez avec des partenaires artistiques et culturels motivants. Vous contribuez à l'émancipation de vos élèves en développant leur ouverture culturelle, leur intelligence sensible, leur esprit critique et leur créativité, qui leur permettent de s'épanouir en tant que citoyens autonomes et responsables. Je vous en suis reconnaissante.

Le nouveau Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, Gabriel Attal, vous a adressé directement un message pour vous présenter les évolutions du baccalauréat général et technologique de la session 2024. À l'écoute des professeurs de lycée, il a décidé **de rétablir les épreuves de spécialité en juin à compter de la session 2024**. Je sais que cette décision apportera sérénité aux lycéens et aux enseignants de spécialité de l'académie de Nice, d'autant plus qu'elle répond aux attentes que vous avez clairement exprimées dans le [Rapport de jurys de l'épreuve écrite et orale terminale de spécialité arts plastiques du baccalauréat session 2023](#) que je vous recommande de lire attentivement. D'autre part, vous accéderez à partir de ce lien aux [Œuvres, thèmes, questions de référence du baccalauréat pour l'enseignement de spécialité d'arts plastiques en classe terminale en vue de la session 2024](#).

Les derniers résultats en arts plastiques aux épreuves du baccalauréat sont stables en regard de la session 2022. La moyenne générale en arts plastiques de l'académie de Nice se situe légèrement au-dessus de la moyenne générale nationale de la session 2023, + 0,26 points. L'enseignement de spécialité arts plastiques témoigne de performances valorisantes pour les élèves, avec une moyenne générale académique pour l'épreuve écrite et orale de 13,85/20, dont 13,3/20 à l'écrit et 14,4/20 à l'oral. Dans le cadre du contrôle continu, les élèves suivant l'enseignement optionnel d'arts plastiques ont obtenu une moyenne générale de 14,38/20, avec un coefficient 2 si l'enseignement n'a été suivi qu'en classe de 1<sup>ère</sup>, et un coefficient 4 si l'enseignement a été poursuivi de la classe de 1<sup>ère</sup> à la terminale. Je souhaite que cette moyenne générale de 14,38/20 motive les futurs bacheliers des sessions 2025 et 2026 à s'inscrire en enseignement optionnel d'arts plastiques pour obtenir leur baccalauréat ainsi que les mentions nécessaires à leur poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

À l'issue de la session 2023 du Diplôme National du Brevet - DNB, plusieurs professeurs d'arts plastiques ont témoigné que les élèves réussissent très bien leur [épreuve orale de soutenance](#) d'un projet en s'appuyant sur l'enseignement d'histoire des arts, dispensé de manière transversale et co-disciplinaire avec des collègues d'autres disciplines. C'est la raison pour laquelle, je vous encourage à continuer à préparer vos élèves à cette épreuve orale du DNB, en les motivant à présenter un projet en histoire des arts au cours de la session 2024. Cela donnera encore plus d'importance à l'enseignement et aux apprentissages des collégiens en arts plastiques dans la perspective d'obtention du DNB. Pour vous inspirer, je vous recommande de consulter le nouveau [Vademecum Histoire des arts](#) ainsi que les pages [Histoire des arts au cycle 3](#) et [Histoire des arts au cycle 4](#) sur le site EDUSCOL.

### Se former

Pour la deuxième année consécutive, j'ai augmenté le volume et la diversité des formations en tenant compte des besoins que certaines et certains d'entre vous ont exprimé dans le cadre d'une enquête que l'E AFC vous a adressée. Je continue à contacter des professionnels, partenaires artistiques et culturels afin de construire avec eux, et au sein de leurs structures, des formations qui vous permettront, de bénéficier de leur expertise, et je l'espère, de rencontrer des artistes. Comme l'année dernière, des formations seront organisées dans des établissements scolaires innovants dans le domaine de la [forme scolaire](#), d'[Archiclasse](#), de [FabLab](#), d'[ArtLab](#) et de [Galleries d'établissement](#). De nouvelles formations sous forme [d'analyse de pratique professionnelle entre pairs](#) seront offertes aux professeurs d'arts plastiques exerçant en établissements REP et RECT - Réseau d'égalité des chances et des territoires définis par Madame la Rectrice Chicot. Une autre nouvelle formation a déjà débuté, juste avant cette rentrée, à l'intention des professeurs contractuels d'arts plastiques et elle se poursuivra, tout au long de cette année scolaire, pour accompagner professionnellement ces enseignants dans les meilleures conditions possibles.

Pour participer aux formations, il est nécessaire de vous abonner dans un premier temps à celles qui vous intéressent. Attention, lors de la mise en œuvre d'une session de formation, vous serez sollicité(e) sur votre messagerie professionnelle pour confirmer votre pré-inscription en prenant connaissance du lieu et de la date de la formation. Après aval de votre chef d'établissement, vous recevrez un ordre de mission pour la formation. Le programme académique de formation continue en arts plastiques à

candidatures individuelles 2023-2024 est disponible à la consultation et à l'abonnement sur la page <https://www.ac-nice.fr/cycle-enseignement-second-degre-arts-plastiques-122788>. Je remercie les formatrices et les formateurs pour leur engagement.

Formations d'arts plastiques et d'histoire des arts			
Concours	Collège	Lycée	Collège et lycée
Préparation au CAPES interne	Du projet d'enseignement aux projets de l'élève	Du projet d'enseignement aux projets de l'élève	La forme scolaire et archiclasse à l'œuvre
Préparation à l'agrégation interne admissibilité	L'oral à l'œuvre	L'atelier à l'œuvre 06	Le numérique à l'œuvre – Niveau débutant
Préparation à l'agrégation interne admission	Le carnet de travail à l'œuvre	L'atelier à l'œuvre 83	Le numérique à l'œuvre – Niveau intermédiaire
	L'exposition à l'œuvre	L'exposition à l'œuvre	Le numérique à l'œuvre – Niveau avancé
	Les galeries d'établissement à l'œuvre	L'histoire des arts à l'œuvre en lycée	Les élèves à besoins éducatifs particuliers à l'œuvre 06
	L'histoire des arts à l'œuvre en collège		Les élèves à besoins éducatifs particuliers à l'œuvre 83
	Accompagner les professeurs d'arts plastiques en REP		L'évaluation à l'œuvre
Accompagner les professeurs contractuels d'arts plastiques			

Par ailleurs, l'EAFC proposera des universités de saison sur temps de congés scolaires aux enseignants volontaires. Elles traiteront de sujets professionnels avec le concours d'experts. Pour ces sessions, les volontaires pourront s'inscrire directement et bénéficieront d'une indemnité de 60 euros pour 3h de formation et 120 euros pour une journée de formation.

## Evoluer professionnellement

Je vous encourage à valoriser vos compétences en obtenant des [certifications complémentaires](#) :

- **Certification complémentaires ARTS** – options histoire des arts, cinéma-audiovisuelle, danse, théâtre ou cirque, pour vous permettre d'enseigner ces domaines artistiques en lycée ou pour former vos collèves.
- **Certification complémentaires d'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique**, pour vous permettre d'enseigner les arts plastiques dans une langue étrangère en DNL, en sections européennes et de langues orientales des collèges et lycées, en sections binationales et de tout autre dispositif spécifique ou contexte (classes Emile à l'école ou au collège par exemple) où l'enseignement d'une discipline non linguistique se fait en langue étrangère.

Les préparations à d'autres certifications sont disponibles sur cette page <https://www.ac-nice.fr/inscription-aux-preparations-aux-certifications-122618> :

- **Certification d'aptitude aux fonctions de formateurs académiques - CAFFA**, pour évoluer professionnellement vers des missions de formatrice ou de formateur. **L'obtention du CAFFA vous permet d'être éligibles au vivier 1 de la classe exceptionnelle et accélère votre avancement en fin de carrière.**
- **Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive - CAPPEI**
- **Certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire – CPLDS**

Si vous êtes éligibles au rendez-vous de carrière, il est conseillé de vous y préparer en lisant attentivement le [Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation](#) ainsi que [Le mode d'emploi et le guide du rendez-vous de carrière](#). Ces rendez-vous de carrière constituent des moments privilégiés de bilans réflexifs sur vos pratiques et votre parcours, pour que je puisse assurer votre accompagnement et votre développement professionnel.

**Des visites d'accompagnement et d'inspection** seront effectuées par des chargés de mission d'inspection, et par moi-même. Ces visites d'accompagnement ou d'inspection concerneront essentiellement les professeurs contractuels, les néo-titulaires, ou celles et ceux d'entre vous qui en manifesteront le besoin dans la perspective d'un développement professionnel.

Enfin si vous remplissez les conditions pour accéder à la [hors classe](#), à la classe exceptionnelle, au [corps des professeurs agrégés par voie de liste d'aptitude](#), je vous recommande de compléter votre CV sur l'iprof en mentionnant votre implication, vos expériences, vos compétences et vos formations. **Attention, pour l'accès au vivier 1 de la classe exceptionnelle et au corps des professeurs agrégés par voie de liste d'aptitude, vous devrez saisir votre candidature et compléter un dossier selon la procédure indiquée via le portail lprof.**

## Collaborer

Depuis mon arrivée dans les académies de Nice et de Corse, j'ai créé un compte Pearltrees [Artsplastiques\\_nicecorse](#) qui est un service web de curation permettant d'organiser, d'explorer et de partager des contenus numériques tout en créant des parcours de formations complets. Des professeurs d'arts plastiques en collège et lycée disposant d'un compte Pearltrees personnel ou établissement collaborent avec moi sur le Pearltrees Artsplastiques\_nicecorse, ce qui nous permet de partager des fichiers de ressources pédagogiques et didactiques, des pages web, des photographies, des vidéos, des enregistrements audio, des notes, créant ainsi des collections thématiques pour faciliter l'exercice du métier de professeur d'arts plastiques. Nous sommes de plus en plus nombreux à collaborer sur ce Pearltrees ce qui nous fait gagner du temps et de l'énergie, tout en valorisant votre travail et celui de vos élèves. Le Pearltrees Artsplastiques\_nicecorse devient à la fois un environnement collectif d'enseignement, d'apprentissage et de formation à distance.

Je vous invite à consulter les collections du Pearltrees Artsplastiques\_nicecorse dédiées au [collège](#), au [lycée](#), [aux thèmes](#), [œuvres](#), [questions de référence au programme de spécialité arts plastiques](#) et à la nouvelle [question au programme du baccalauréat session 2024 « Nature à l'œuvre »](#).

Si vous disposez d'un compte Pearltrees personnel ou d'établissement, je vous conseille de l'utiliser avec vos élèves et à m'envoyer, via votre Pearltrees, la demande de faire équipe avec moi sur le Pearltrees Artsplastiques\_nicecorse. Vous pourrez ainsi partager des ressources pédagogiques et exposer les productions de vos élèves à condition d'avoir obtenu l'autorisation de les publier sur internet en faisant signer la [Charte d'autorisation pour la publication de productions d'un élève mineur.docx](#) / [Charte d'autorisation pour la publication de productions d'un élève mineur.pdf](#).

Je remercie les professeurs qui m'ont accordé leur confiance, depuis deux ans, en collaborant avec moi sur ce Pearltrees Artsplastiques\_nicecorse.

## Pratiquer les arts plastiques de manière réflexive pour faire progresser tous les élèves

L'enseignement et les apprentissages en arts plastiques se mettent en œuvre par compétences, constituées d'un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes qui s'articulent au cours de chaque séance en fonction d'un contexte. Chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « **la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments** »<sup>1</sup>. L'œil, la main, l'esprit et les émotions de chaque élève interagissent continuellement en cours d'arts plastiques pour expérimenter, produire et créer, tout en questionnant le fait artistique. Par ailleurs, la [circulaire de rentrée 2023](#) nous rappelle qu'« [...] Au cycle 3, et conformément aux circulaires de janvier 2023, la pratique régulière, systématique et conséquente de l'écriture doit être au cœur des apprentissages, au même titre que la lecture et le calcul. [...] Il convient donc de veiller, du CP jusqu'à l'entrée au lycée, à ce que la pratique de l'écriture, non seulement ne s'étiolle pas, mais ne cesse de s'intensifier. Elle a pour corollaire l'exigence en matière d'orthographe, de grammaire et de syntaxe, et la diversité des formes d'écrits travaillées en classe. Il en va de la réussite des élèves et de la réduction des inégalités scolaires. [...] Au cycle 4, le travail autour de la pratique d'une expression écrite longue, grammaticalement et syntaxiquement correcte, doit être au cœur des apprentissages. Trop d'élèves entrent aujourd'hui au lycée avec de très grandes fragilités d'expression, qui les pénalisent dans la verbalisation comme dans la compréhension d'une pensée nuancée et complexe, indispensable à leur réussite et à leur future vie de citoyen. »

L'oral et l'écrit permettent aux collégiens et lycéens de prendre pleinement conscience de leurs apprentissages et de développer leur esprit critique. **Les verbalisations collectives et individuelles accompagnent dès que nécessaire la pratique artistique dans le cadre de chaque séance d'arts plastiques. Car la verbalisation régule les apprentissages par rétroactions et relève d'une pratique orale d'évaluation formative.** Lorsqu'elle est bien menée collectivement, la verbalisation développe l'écoute, l'empathie, l'ouverture à l'altérité et la pensée divergente. **La verbalisation doit être mise en place régulièrement au cours de chaque séance et non pas qu'en fin de séquence.** Elle contribue à la maîtrise de compétences orales, de prise de parole en continu, d'interaction, de construction de l'argumentation et de connaissances liées à la culture ainsi qu'au vocabulaire spécifique des arts plastiques. Par ailleurs, les lectures à voix haute, les fiches de projets, les notes d'intention, le carnet de travail, les croquis, les schémas, les analyses d'œuvres, les bilans d'apprentissage et les auto-évaluations sont des activités développant la maîtrise des langages verbaux et artistiques pour que les élèves pensent et communiquent ensemble. Grâce à tous ces moyens oraux et écrits,

---

<sup>1</sup> *Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation*, Bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013

les élèves explicitent leur pratique artistique individuellement ou collectivement. Ils écoutent et acceptent les avis divers et contradictoires. Ils prennent part au débat suscité par le fait artistique. Ils engagent un dialogue sur leur travail et celui de leur pairs en motivant leurs choix et en écoutant les observations. Ils s'ouvrent à l'altérité et à la pluralité des expressions. **Ces moyens d'apprentissage diversifiés en arts plastiques et en histoire des arts font progresser les élèves dans leurs savoirs fondamentaux et les éduquent aux valeurs de la République. D'autant plus que les programmes de lycée travaillent les questionnements transversaux suivants :**

- **L'artiste et la société : faire œuvre face à l'histoire et à la politique ;**
- **L'art, les sciences et les technologies : dialogue ou hybridation ;**
- **La mondialisation de la création artistique : métissages ou relativité des cultures du monde.**

Enfin, le [Vademecum de la laïcité à l'école](#) pourra vous apporter des réponses aux questions que vous vous posez dans l'exercice de votre métier. Je reste à votre écoute à ce sujet.

## Mettre en œuvre un projet artistique interacadémique

Au cours de cette année scolaire, un nouveau projet d'exposition interacadémique, sur le thème « **Nature et artifices** », voit le jour. **Ce projet prolonge celui de l'année dernière intitulé « Nature à l'œuvre ». Il peut être mené avec vos élèves, tout au long de l'année scolaire, et aboutira à l'exposition en établissements, ou virtuelle, des productions artistiques de vos élèves, au cours des mois de mai et juin 2024.**

Ce projet permettra aux professeurs de lycée d'étudier le thème « Nature et artifices » en lien avec l'œuvre au programme de Miguel Chevalier (1959-), *Sur-natures*, sous-titre : *Paradis artificiel*, 2004. Dans une interview en 2018, Miguel Chevalier répond à David Rosenberg : « Aujourd'hui, on peut parler de « post-nature » ou de « Trans-nature ». L'art contemporain qui m'intéresse et auquel je travaille reflète, réfléchit, thématise, ce monde où réel et virtuel, nature et artifices s'interpénètrent de plus en plus. »<sup>2</sup> À l'heure du réchauffement climatique, nous sommes amenés à repenser notre rapport à la Nature de manière cuisante. Paradoxalement, les artifices trompeurs qu'utilise Miguel Chevalier dans ses œuvres de réalité virtuelle générative et interactive, nous réapprennent-ils à voir ce qu'Estelle Zhong Mengual nomme le point de vue du vivant dans la Nature ? Gunnar B. Kvaran écrivait déjà en 2008 au sujet de Miguel Chevalier : « Visionnaire, l'artiste conçoit des expérimentations à l'intérieur desquelles des notions telles que culture et nature fusionnent pour aboutir à un jugement global. Les situations vulnérables, et souvent belles, qui en résultent témoignent d'une conscience de l'unité environnementale. »<sup>4</sup>

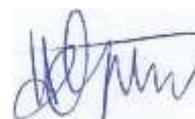
## Exposer l'œuvre, la démarche et la pratique artistiques

Au cours de cette année scolaire, grâce à l'aide de l'artothèque du pôle culturel Chabran de Draguignan et d'autres partenaires, je vais développer deux réseaux de galeries d'art en établissement situés sur des territoires isolés des arts et de la culture. Selon un principe d'équité territoriale, un réseau de galeries en établissement verra le jour dans le Var, et un autre, dans les Alpes-Maritimes. Par ailleurs, je remercie les professeurs qui ont déjà créé des galeries ou des espaces d'exposition au sein de leurs établissements, afin d'exposer régulièrement les productions artistiques de leurs élèves et des œuvres d'art, en s'appuyant sur des partenariats avec des structures artistiques et culturelles régionales, telles que le [FRAC PACA](#) ou le [CIAC de Carros](#). Ces galeries d'établissement sont des espaces de rencontres pour apprendre autrement, pour partager le plaisir de donner à voir les productions artistiques des élèves et les œuvres d'artistes. Ces galeries et espaces d'exposition en établissement contribuent à valoriser votre travail et à faire rayonner la discipline des arts plastiques. Elles participent également à l'éducation artistique et culturelle de vos élèves et à la co-éducation, en organisant des vernissages, des rencontres entre professeurs, élèves, artistes, parents, chefs d'établissement et IA-IPR.

Si vous souhaitez créer une galerie d'établissement, je suis à votre disposition pour vous accompagner dans la réalisation concrète de ce projet. N'hésitez pas à me contacter.

Je vous souhaite une belle année artistique avec vos élèves,

Hélène Croissonnier  
IA-IPR d'arts plastiques de l'académie de Nice et de l'académie de Corse



<sup>2</sup> Jérôme Neutres et David Rosenberg, *Miguel Chevalier*, Bernard Chauveau, Paris, 2018

<sup>3</sup> Estelle Zhong Mengual, *Apprendre à voir – Le point de vue du vivant*, Actes Sud, Arles, 2021

<sup>4</sup> Mario Costa, Edmond Couchot, Gunnar B. Kvaran, Ariella Masbouni, Mohamed Rachdi, *Miguel Chevalier*, monografik éditions, Blou, 2008